

# Règlement des installations sportives de la Ville de Genève

Annexe 1



Adopté par le Conseil administratif 22 décembre 2020

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021

---

## 1. DÉFINITIONS

---

Les tarifs réduits (billets d'entrée et abonnements) sont appliqués uniquement sur présentation d'une pièce de légitimation pour chaque personne concernée :

- aux personnes jusqu'à 25 ans révolus (l'entrée est gratuite pour les enfants jusqu'à 6 ans révolus) ;
- aux familles (soit un ou deux parents accompagnés au minimum d'un enfant âgé de moins de 18 ans révolus) ;
- aux retraité-e-s (uniquement pour les personnes qui ont atteint l'âge légal de la retraite AVS) ;
- aux chômeurs ou chômeuses ;
- aux personnes au bénéfice de l'AI ;

Chaque bénéficiaire d'un tarif réduit devra être en mesure de présenter un titre justificatif officiel au contrôle d'accès. Le Service des sports se réserve le droit de l'exiger à l'entrée de l'aire sportive. La présentation d'un justificatif non valide entraînera un refus d'accès et une annulation du billet.

Les abonnements proposés s'entendent pour le mois à 30 jours.

Les installations et les parkings sont ouverts selon le planning établi par le Service des sports (cf. [www.ville-geneve.ch](http://www.ville-geneve.ch)). Les fermetures annuelles ou occasionnelles ne sont pas remboursées. Le Service des sports fixe les modalités de réservation des installations sportives.

Les tarifs s'entendent TVA comprise (taxe sur la valeur ajoutée comprise) lorsque la prestation est comprise dans le champ de l'impôt.

Les différents tarifs préférentiels proposés ne sont pas cumulables.

Il est de la responsabilité de l'acheteur ou de l'acheteuse de s'assurer que les données relatives à l'achat de billets uniques, multi-entrées ou d'abonnements sont correctes. Les billets uniques, multi-entrées ne peuvent être ni repris, ni échangés ni remboursés. Le ou la client-e est responsable de la conservation sûre du billet jusqu'à son échéance et supporte la totalité des risques et des dangers liés à sa perte ou à sa détérioration. Le ou la client-e peut se faire rembourser un abonnement sur présentation d'un certificat médical qui atteste qu'il ou elle ne peut pas pratiquer le sport concerné (incapacité minimale de 3 mois). Les abonnements perdus ou volés peuvent être réédités selon le tarif mentionné ci-après. Le Service des sports n'est pas tenu de procéder à une vérification de l'identité de la personne présentant le ticket afin de vérifier qu'il s'agisse bien de l'acheteur ou de l'acheteuse du billet. Si le détenteur ou la détentrice d'un ticket est refoulé-e lors d'un contrôle d'accès, il n'existe aucun droit au remboursement du prix acquitté pour le billet ou l'abonnement. Les billets échus non utilisés ne sont ni repris ni échangés.

Les demandes de location d'installations ou de matériel, avec une configuration spécifique, avec ou sans personnel, font l'objet d'un devis et d'un contrat particulier. Elles découlent du planning d'utilisation.

Pour des raisons de sécurité, un-e adulte fréquentant les installations sportives à titre privé ne peut accompagner au maximum que 4 enfants de moins de 10 ans. Les enfants de moins de 10 ans ne sont admis que s'ils sont accompagnés par un-e adulte pendant toute la durée de la fréquentation des installations sportives. Tout enfant sans accompagnant-e est placé dans le bureau du ou de la gardien-ne jusqu'à ce que son ou sa représentant-e légal-e ou toute autre personne valablement désignée par celui-ci ou celle-ci, vienne le chercher.

---

## 2. TARIFS INDIVIDUELS

---

### 1. PISCINES DES VERNETS ET DE VAREMBÉ

<b>Entrée individuelle piscine</b>	Adultes	1 entrée	7.-
		10 entrées	63.-
		carte (6 mois)	150.-
		carte (1 mois)	25.-
	Tarif réduit	1 entrée	3. <sup>50</sup>
		10 entrées	31. <sup>50</sup>
		carte (6 mois)	75.-
		carte (1 mois)	12. <sup>50</sup>
	20 ans / 20 francs	1 entrée	2.-
		10 entrées	18.-
<b>Vente</b>	Cadenas		10.-
<b>Abonnement perdu / volé</b>			15.-

### 2. PATINOIRE DES VERNETS

<b>Entrée individuelle patinoire</b>	Adultes	1 entrée	7.-
		10 entrées	63.-
		carte (6 mois)	150.-
		carte (1 mois)	25.-
	Tarif réduit	1 entrée	3. <sup>50</sup>
		10 entrées	31. <sup>50</sup>
		carte (6 mois)	75.-
		carte (1 mois)	12. <sup>50</sup>
	20 ans / 20 francs	1 entrée	2.-
		10 entrées	18.-
<b>Location de patins</b>		la paire	2.-
<b>Abonnement perdu / volé</b>			15.-

### 3. PATINOIRES DE QUARTIER

<b>Entrée individuelle</b>	Entrée		gratuit
<b>Location de patins</b>		la paire	2.-

### 4. CENTRES SPORTIFS

<b>Tennis / Badminton</b>			
<i>Réservation individuelle (court/heure)</i>	1 court (plein tarif)		14.-
<b>Squash</b>	10 entrées (plein tarif)		126.-
<i>Réservation individuelle (court/45 minutes)</i>	1 court (tarif réduit)		7.-
	10 entrées (tarif réduit)		63.-
	1 court (20 ans / 20 francs)		5.-
	10 entrées (20 ans / 20 francs)		45.-

---

## 2. TARIFS INDIVIDUELS [SUITE]

---

<b>Tennis abonnement</b>	Abonnement saison été 1 heure par semaine	280.-*
	Abonnement saison hiver 1 heure par semaine	320.-*
	Abonnement saison été – illimité De 8h à 12h et 14h à 16h	280.-*
	Abonnement saison été De 20h à 21h (sans éclairage)	200.-*
	Tous les types d'abonnement – tarif réduit	140.-*
	Tous les types d'abonnement – 20 ans / 20 francs	100.-*

\*Eté (CS de Vessy et CS du Bois-des-Frères)  
\*Hiver (CS du Bout-du-Monde)

<b>Mur d'escalade intérieur Réservation individuelle</b>	1 séance (par tranche de 3 heures) Adulte	20.-	
	Tarif réduit (dès 9 ans) 20 ans / 20 francs	10.- 9.-	
	Abonnement saison – plein tarif	250.-	
	Abonnement saison – tarif réduit	125.-	
	Abonnement saison – 20 ans / 20 francs	110.-	
	<b>Location de casier</b>	Par saison	60.-

### « ECOLES DE SPORTS » et « SPORT ADULTES »

« Ecoles de sports »	Ecoles de catégorie I (ex. unihockey, athlétisme, badminton, basketball, escalade, football, etc.)	65.-
	Ecoles de catégorie II (ex. aviron, bicross, boxe éducative, équitation, golf, hockey, fitness, patinage, tennis, etc.)	130.-
	Ecoles de catégorie III (ex. multisport sur 5 jours complets)	220.-
	Ecoles de catégorie IV (ex. semaine de ski, snowriginal, etc.)	350.-
« Sport Adulte »	Cours de catégorie I (Intensité faible)	50.-
	Cours de catégorie II (Intensité modérée)	100.-
	Cours de catégorie III (Intensité forte)	150.-
« Sport Senior »	Cours	20.-

---

### 3. TARIFS COLLECTIFS

---

#### 1. PISCINE & PATINOIRE DES VERNETS PISCINE DE VAREMBE

Entrée collective piscines	Gigogne et Famille	1 <sup>er</sup> adulte	7.-
		2 <sup>ème</sup> adulte	3. <sup>50</sup>
		1 <sup>er</sup> enfant	1.-
		2 <sup>ème</sup> enfant	1.-
		dès le 3 <sup>ème</sup> enfant	1.-
Abonnement 1 mois	Gigogne et Famille	1 <sup>er</sup> adulte	25.-
		2 <sup>ème</sup> adulte	12. <sup>50</sup>
		1 <sup>er</sup> enfant	3.-
		2 <sup>ème</sup> enfant	3.-
		dès le 3 <sup>ème</sup> enfant	3.-
Abonnement 3 mois	Gigogne et Famille	1 <sup>er</sup> adulte	75.-
		2 <sup>ème</sup> adulte	37. <sup>50</sup>
		1 <sup>er</sup> enfant	8.-
		2 <sup>ème</sup> enfant	8.-
		dès le 3 <sup>ème</sup> enfant	8.-

#### Entrée collective pour l'accès aux piscines et à la patinoire, sur réservation

- pour les écoles primaires genevoises, cycles d'orientation genevois, les écoles de l'enseignement secondaire postobligatoire gratuit
- GIAP, Centre médico-pédagogique et écoles de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais et de Conches et autres écoles réservant par le biais de la coordination pour l'éducation physique et le sport de l'Etat de Genève gratuit
- pour les écoles privées, écoles vaudoises, françaises et institutions à caractère social, pédagogique, éducatif (par entrée) 1.-

#### 2. CENTRES SPORTIFS

#### Réservation collective de courts de tennis, badminton, mur d'escalade<sup>(1)</sup>, terrains ou salles<sup>(2)</sup> sur réservation

- pour les écoles primaires genevoises, cycles d'orientation genevois, les écoles de l'enseignement secondaire postobligatoire gratuit
- GIAP, Centre médico-pédagogique et écoles de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais et de Conches et autres écoles réservant par le biais de la coordination pour l'éducation physique et le sport de l'Etat de Genève gratuit
- pour les écoles privées, écoles vaudoises, françaises et institutions à caractère social, pédagogique, éducatif (par entrée) et l'Université du canton de Genève réservant par le biais du Service des sports de l'Université<sup>(1)</sup> 7.-
- pour les écoles privées, écoles vaudoises, françaises et institutions à caractère social, pédagogique, éducatif (par terrain) et l'Université du canton de Genève réservant par le biais du Service des sports de l'Université<sup>(2)</sup> 35.-

---

## 4. TARIFS POUR LES CLUBS SPORTIFS

---

### 1. PISCINES DES VERNETS ET DE VAREMBÉ

<b>Entrée individuelle membre d'un club</b>	Club résident de l'installation uniquement – par saison :	
	membre jusqu'à 20 ans révolus	40.-
	membre de plus de 20 ans	80.-
	En cas d'oublie l'abonnement - par entrée (adultes / enfants)	7.- / 3. <sup>50</sup>
<b>Réservation collective pour les clubs</b>	Ligne d'eau 50 m (par heure et par ligne)	75.-

### 2. BASSINS DE QUARTIER

<b>Réservation collective pour club sans activité commerciale</b>	équivalent ligne d'eau 50 m (par heure et par ligne)	75.-
---	--	------

### 3. PATINOIRES DES VERNETS

<b>Entrée individuelle membre d'un club</b>	Club résident de l'installation uniquement – par saison :	
	membre jusqu'à 20 ans révolus	25.-
	membre de plus de 20 ans	50.-
	En cas d'oubli de l'abonnement – par entrée (adultes / enfants)	7.- / 3. <sup>50</sup>
<b>Réservation collective pour club</b>	Surface de glace (heure)	220.-
<b>Location casier individuel</b> (à libérer en fin de saison)	Casier (grand)	65.-
	Casier (petit)	30.-
Entrée accompagnant-e (maximum 2 cartes par élève)	Dès 10 ans (hockey)	30.-
	Dès 13 ans (patinage)	30.-

### 5. CENTRES SPORTIFS

<b>Location salles diverses</b>	Salle de théorie – journée	100.-
	Salle de théorie (moins de 5 heures)	50.-
<b>Réservation collective pour club</b>	Terrain par heure et par surface	70.-
	Salle (équivalent salle simple) - heure	70.-
	Tennis, badminton et escalade Tarifs de la discipline (1 séance)	14.- / 20.-
<b>Locations diverses Vélodrome</b>	Armoire - Location saison	200.-
	Crochet - Location saison	55.-

---

## 5. TARIFS COMMERCIAUX\*

LES LOCATIONS NE CONCERNENT QUE L'INFRASTRUCTURE, IL Y A LIEU DE RAJOUTER LES FRAIS DE MAIN D'OEUVRE POUR L'INSTALLATION ET LA REMISE EN ETAT DU LIEU

---

### 1. PISCINES DES VERNETS ET DE VAREMBE

<b>Location des infrastructures</b>	Location catégorie meeting / championnat (bassin interne - par jour)	5'000.-
	Location catégorie meeting / championnat (bassin externe - par jour)	2'500.-
	Bureaux / arcades (m <sup>2</sup> )	tarifs de la GIM
	Ligne d'eau 50 m (par heure et par ligne)	75.-
	Vitrines d'exposition (moins de 1m <sup>2</sup> / annuel)	50.-
	Vitrines d'exposition (moins de 2m <sup>2</sup> / annuel)	100.-
	Vitrines d'exposition (plus de 2m <sup>2</sup> / annuel)	150.-
<b>Location école de natation</b>		Selon convention

### 3. BASSINS DE QUARTIER

<b>Location des infrastructures</b>	Ligne d'eau 50 m (par heure et par ligne)	75.-
-------------------------------------	---	------

### 4. PATINOIRE DES VERNETS

<b>Location des infrastructures</b>	<b><i>Patinoire intérieure</i></b>	
	Location (avec glace par jour)	8'000.-
	Location (sans glace par jour)	4'000.-
	Lounge (par jour)	2'000.-
	<b><i>Patinoire extérieure</i></b>	
	Location (avec glace – par jour)	3'000.-
	Location (sans glace – par jour)	2'000.-
<b>Location GSHC SA</b>		Selon convention

### 5. CENTRES SPORTIFS ET STADES

<b>Location des infrastructures</b>	Location salle de type omnisports complète pour manifestation en lien avec le sport	
	Entrée gratuite (par jour)	1'000.-
	Location salle de type omnisports complète pour manifestation sans lien avec le sport	
	Entrée gratuite (par jour)	2'500.-
	Location salle de type omnisports complète pour manifestation	
	Entrée payante (par jour)	5'000.-
	Location d'un site type stade ou centre sportif (par jour)	8'000.-
	Ring de boxe avec montage et démontage	2'000.-
	Vitrines d'exposition (moins de 1m <sup>2</sup> / annuel)	50.-
	Vitrines d'exposition (moins de 2m <sup>2</sup> / annuel)	100.-
Vitrines d'exposition (plus de 2m <sup>2</sup> / annuel)	150.-	

## 6. TARIFS « PARKING »

### 1. CENTRE SPORTIF DES VERNETS

Lundi au vendredi de 7h00 à 19h00	Premières 60 minutes	1.00
	par tranche de ½ heure jusqu'à 2 heures	0.50
	par tranche de ¼ heure jusqu'à 2 heures ½	0.50
	par tranche de ¼ heure jusqu'à 4 heures ¼	2.00
	par tranche de ¼ heure jusqu'à 12 heures	1.00
	soit pour 12 heures	48.00
Lundi au vendredi de 19h00 à 7h00		
Samedi et dimanche		
Jusqu'à l'ouverture du lundi à 7h00		
ou du jour suivant à 7h00	par tranche de 60 minutes	1.00
Le soir des matches du Genève-Servette HC		
une heure après la fin du match		gratuit
Location mensuelle place de parc – sociétés privées (limitée à 60 places)		250.00*
Location mensuelle place de parc – clubs et associations résidents (limitées à 5 par entité)		150.00*
Location parking (par jour)		2'000.00
Location parking avec service de sécurité (par jour)		3'000.00
Perte du billet d'entrée		60.00

**Pour des questions de sécurité notamment, les véhicules parkés hors les cases ou stationnés sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite sans autorisation ad hoc sont évacués par une entreprise privée. Les frais d'évacuation sont à la charge des propriétaires des véhicules.**

### 2. CENTRES SPORTIFS DE LA QUEUE D'ARVE

Lundi au vendredi de 7h00 à 19h00	Premières 60 minutes	1.00
	par tranche de ½ heure jusqu'à 2 heures	0.50
	par tranche de ¼ heure jusqu'à 2 heures ½	0.50
	par tranche de ¼ heure jusqu'à 4 heures ¼	2.00
	par tranche de ¼ heure jusqu'à 12 heures	1.00
	soit pour 12 heures	48.00
Lundi au vendredi de 19h00 à 7h00		
Samedi et dimanche		
Jusqu'à l'ouverture du lundi à 7h00		
ou du jour suivant à 7h00	par tranche de 60 minutes	1.00
Location mensuelle place de parc – clubs et associations résidents (limitées à 3 par entité)		150.00*

### 3. AUTRES INSTALLATIONS SPORTIVES

Location mensuelle place de parc – clubs et associations résidents (limitées à 3 par entité selon disponibilité)		150.00*
--	--	---------

*\*Les places de stationnement sont délivrées spécifiquement pour un véhicule donné. Elles ne sont pas garanties en cas de forte fréquentation.*

---

## 7. TARIFS DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL, DE VÉHICULES ET DE MAIN D'OEUVRE

---

### 1. MATÉRIEL

Divers (location à la journée)	Horloge de chronométrage mobile	150.-
	Buts mobiles (la paire)	300.-
	Groupe électrogène (avec essence) 2000W/8A	250.-
	Petite sonorisation mobile	200.-
	Sonorisation mobile sans technicien	700.-
	Sonorisation fixe sans technicien	2'000.-
	Microphone avec pied	10.-
Divers (location à la semaine)	Ring de boxe avec montage et démontage	3'500.-
	Tribunes 200 places avec montage et démontage	3'500.-
	Tente 150 places avec montage et démontage	5'000.-
	Podium d'orateur	100.-
	Podium de distribution des prix	100.-
	Podium de distribution des prix (équipes)	500.-
	Lot de 100 dossards	100.-
	Talkie-walkie (la paire)	80.-
	Echafaudage en aluminium (2 tours de 6m)	350.-
	Barrière métallique ou plastique	5.-
	Table	9.-
	Banc – Chaise plastique	6.-
	Table de massage	50.-
	Caisse à billets	250.-
	Praticable	50.-
	Char à pont	100.-
	Arche Départ / Arrivée avec compresseur	250.-
Transport	Zone 1 (Ville de Genève, Carouge et Lancy)	250.-
	Zone 2 (reste du canton de Genève)	350.-

### 2. MAIN D'ŒUVRE DU PERSONNEL DU SERVICE DES SPORTS

Heure de main d'œuvre	75.-
-----------------------	------

**Les tarifs de la section 7 s'entendent hors taxe. Il y a lieu d'ajouter la TVA.**



---

## 8. AUTRES RABAIS ACCORDÉS AUX UTILISATEURS ET UTILISATRICES D'INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Les réservations d'infrastructures, des surfaces de jeux et des salles de conférence font en principe l'objet d'une autorisation de pratique.

### 1. Associations subventionnées

Les communes offrent la mise à disposition gratuite des infrastructures sportives dont elles ont la propriété aux associations sportives subventionnées par le canton ou d'autres communes, ainsi que pour les activités sportives du canton et des autres communes, dans la limite des disponibilités. [Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport – A 2.07 article 6 alinéa 2].

### 2. Associations non subventionnées

- a) Manifestation, championnat ou entraînement organisé par une fédération ou association nationale ou cantonale en lien avec un sport reconnu J+S ou SwissOlympic pour un club ou une association sans but lucratif (domicilié-e sur le territoire de la Ville de Genève), avec accès gratuit pour le public 100 %
- b) Manifestation, championnat ou entraînement organisé par une fédération ou association nationale ou cantonale en lien avec un sport reconnu J+S ou SwissOlympic pour un club ou une association sans but lucratif (non domicilié-e sur le territoire de la Ville de Genève), avec accès gratuit pour le public 50 %
- c) Autres activités en lien avec le sport 50 %

### 3. Autres institutions

- a) Association active sur le canton de Genève offrant des activités sportives à des personnes en situation de handicap, réservation d'infrastructures hors billets d'entrée 100 %
- b) Institution publique organisant des tests physiques d'engagement ou des cours de perfectionnement pour le personnel uniformé (Policiers et policières genevois-e-s, agent-e-s de police municipale, sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnel-le-s de la Ville de Genève ou volontaire-s du Canton de Genève, garde-frontières) 100 %

### 4. Catégories professionnelles bénéficiant de billets individuels gratuits – accès aux piscines des Centres sportifs des Vernets et de Varembe

- a) Aux Policiers et policières genevois-e-s et agent-e-s de police municipale de la Ville de Genève, sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières (professionnel-le-s de la Ville de Genève et volontaire-s du Canton de Genève), garde-frontières, gardien-ne-s de bains et sous-chef-fe de groupe des piscines de la Ville de Genève aux heures réservées dans le cadre d'un entraînement professionnel gratuit
- b) Aux Sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnel-le-s de la Ville de Genève, sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires (Canton de Genève), gardien-ne-s de bains et sous-chef-fe de groupe piscines de la Ville de Genève, pour raison de formation durant les heures dévolues au public sur le temps libre gratuit
- c) Aux bénéficiaires d'une aide financière versée par l'Hospice général et domicilié-e-s sur le territoire de la Ville de Genève gratuit
- d) Aux bénéficiaires des prestations sociales versées par le Service social de la Ville de Genève gratuit
- e) Aux bénéficiaires d'une action spécifique et ponctuelle offerte à la population et définie par le / la Conseiller/ère administratif/ve en charge du sport gratuit